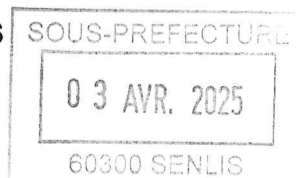


**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le 27 mars 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS, Madame Françoise THIEUX.

Ont donné pouvoir :

Mme Isabelle DELEPINE, pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

DELCCAS 2025-11 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE MULTI-ACCUEIL « LES PETITS ARCHERS »

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Au 6 janvier 2025, avec l'ouverture de la nouvelle structure Petite Enfance et la création du Multi-Accueil « Les Petits Archers », la Halte-Jeux et le Multi-Accueil de la Maison de l'Enfance ont fusionné.

Afin de prendre en compte cette fusion, et la capacité d'accueil collectif augmentée à 50 places, la Caisse d'allocations familiales de l'Oise, propose la signature d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement applicable au 6 janvier 2025, permettant de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions liées au financement, prévues par la convention d'objectifs en faveur des établissements d'accueil de la Petite Enfance, signée pour la période 2023-2027.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Autoriser la Présidente du CCAS à signer la Convention d'Objectifs et de Financement relative au Multi-Accueil « Les Petits Archers » pour la période du 6 janvier 2025 au 31 décembre 2025, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 27 mars 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 03 AVR. 2025

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.